



Annexe II

Ville de Montmagny

Formule de demande d'aide financière - Programme incitatif d'accès à la propriété et à la construction de logements

Dossier no: _____

Matricule: _____

Rédiger lisiblement

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Prénom, nom : _____

Adresse de la propriété visée : _____

Téléphone (Résidence) : _____

(Autre) : _____

VOLETS D'AIDE FINANCIÈRE

- 1 Volet construction d'une habitation (remise de taxe foncière générale de 100 % pour les douze mois suivant la date effective, soit le moment où la modification a été apportée au rôle d'évaluation pour tenir compte de la valeur de l'habitation).**

Ce volet vise le propriétaire qui construit ou fait construire une habitation ou qui acquiert une nouvelle habitation demeurée inhabitée depuis sa construction. Cette habitation doit appartenir à la catégorie d'immeubles suivants : les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, les maisons mobiles ou l'habitation de type « condo ». Le compte de taxes doit être complètement payé pour obtenir la remise.

- 2 Volet construction d'une habitation multifamiliale (remise de taxe foncière générale de 100 % sur les trois exercices financiers sur la base de la valeur du bâtiment, sur la portion occupée par des logements de 4½ pièces et plus pour les 1^{er} et 2^e exercices financiers et de 5½ pièces et plus pour le 3^e exercice financier).**

Ce volet vise le propriétaire qui a construit ou fait construire une habitation multifamiliale de quatre logements ou plus. Le compte de taxes doit être complètement payé pour obtenir la remise.

- 3 Volet ajout d'unités de logement à même un immeuble construit (subvention pour chaque ajout d'unités de logement : 750 \$ par 4 ½ pièces et 1 000 \$ par 5 ½ pièces ou plus).**

Ce volet vise le propriétaire qui a ajouté, à même un immeuble construit, une ou plusieurs unités de logement de 4 ½ pièces ou plus.

CONDITIONS À RESPECTER (OUTRE CELLES CONTENUES AU RÈGLEMENT)

- Le programme se limite aux zones comprises dans le périmètre d'urbanisation en y intégrant les propriétés longeant la rue du Régiment;
- Pour avoir droit aux aides financières, le propriétaire admissible **doit absolument déposer** à la Ville, au Service des finances et de l'approvisionnement, le présent formulaire, dûment complété, **à l'intérieur du délai suivant** :
 - Au plus tard 90 jours suivant la date de facturation de la taxe foncière complémentaire émise découlant de la modification apportée au rôle d'évaluation;
- Le programme porte échéance au 31 décembre 2018 (amendé règlement 1193). Seules les modalités eu égard aux aides financières accordées poursuivent leurs effets après cette date.

Les explications et conditions apparaissant au présent formulaire ont pour seul objectif de favoriser une meilleure compréhension de la part du propriétaire, les dispositions contenues au règlement prévalent.

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

- Je suis le propriétaire de la propriété visée au présent formulaire et je demande une aide financière dans le cadre du programme établi en vertu du règlement numéro 947 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny et ses amendements.

Date

Signature

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Date du dépôt de la demande à la Ville : _____
- Demande reçue par : _____
- Admissibilité de la demande :
 - la propriété visée est-elle admissible au programme ?
 - ✓ se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ou le long de la rue du Régiment :
Oui Non
 - ✓ la transaction ou les travaux visent :
 - le volet 1
 - le volet 2
 - le volet 3
 - date effective de la modification au rôle : _____

Commentaires : _____
